



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 7-10-90 relatif au lotissement de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 18 juin 2024 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent.

### Demande de dérogation mineure

#### Demande numéro DM-2024-01

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : 619, route 344 (lot 1 555 117), matricule : 5243-00-9060

Zone : RA-6

Nature : Autoriser la subdivision du lot actuel en deux lots projetés :

- Le lot projeté portant le numéro 2 propose une largeur sur la ligne avant de 5.48 mètres au lieu d'une largeur sur la ligne avant de 30 mètres, exigée par le règlement numéro 7-10-90 relatif au lotissement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 juin 2024 quant à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

Lise Lavigne  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 30 mai 2024 concernant une demande de dérogation mineure en l'affichant et en le publiant aux endroits désignés, et ce, en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

Lise Lavigne  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière